

**Conseil communal du jeudi 27 février 2014.**  
**Séance publique - Point 8 – Acquisition d’une disqueuse.**  
**Intervention 2 de Cloes - Groupe Renouveau**

**A propos du Cahier des charges.**

Le cahier des charges impose une série de **caractéristiques techniques** qui sur base d’une recherche sur internet , **correspondent intégralement** à la machine de marque Stihl et de type TS700.

Ces caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques techniques	Cahier des charges	Stihl TS 700	Husqvarna K970	Husqvarna K1260
Cylindrée cm <sup>3</sup>	98,5	98,5	93,6	118,8
Puissance kW	5,0	5,0	4,8	5,8
Poids kg <sup>1)</sup>	11,6	11,6	11,0	13,7
Diamètre du disque mm	350	350	350	350
Vitesse maximum du disque 1/min <sup>2)</sup>		5.080		
Profondeur de coupe mm <sup>3)</sup>	125	125	125	125
Niveau de pression sonore dB(A) <sup>4)</sup>	101,0	101,0	104	103
Niveau de puissance acoustique dB(A) <sup>4)</sup>	113,0	113,0	114	117
Niveau de vibrations gauche/droite m/s <sup>2</sup> <sup>5)</sup>	6,6	6,6/4,5	4,5	
Longueur totale cm		85		

**Ce genre de pratique est proscrit par la législation sur les marchés publics, car il a pour effet de biaiser complètement le jeu de la concurrence.**

Dans le cas présent, ces spécifications auront pour effet de mettre hors course, par exemple, les machines d’excellente réputation Husqvarna K970 et Husqvarna K1260 et sans doute d’autres machines aussi.

En effet, ces deux machines présentent les caractéristiques fondamentales nécessaires, à savoir diamètre du disque et profondeur de coupe, mais :

- la machine Husqvarna K970 devra être mise hors course vu que sa cylindrée et sa puissance sont inférieures à la spécification du cahier des charges. En réalité, une machine présentant une puissance de 4,8 kW pourrait tout aussi bien convenir qu’une machine de 5 kW pour le genre de travail à faire.
- la machine Husqvarna K1260 sera mise hors course, car beaucoup plus puissante, elle sera aussi beaucoup plus chère.